

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Ministre
—

SECAE/SQ/hm/N° 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 18 DEC. 2008

Monsieur le Président,

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet d'action commune du Conseil visant à soutenir le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques vise à prévenir et à réduire la prolifération des systèmes de missiles balistiques susceptibles d'être utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive ainsi que des technologies connexes.

Par le passé, l'Union européenne a tenté de remédier aux lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre et l'universalité du code, en organisant, en marge de la réunion annuelle de 2007, un atelier pour les États signataires et non signataires. Jugeant ses résultats encourageants, l'Union européenne souhaite poursuivre cette initiative et apporter son soutien au code sous trois aspects, à savoir: l'universalité du code; la mise en œuvre du code et le renforcement du code et l'amélioration de son fonctionnement.

La présente action commune charge la Fondation pour la recherche stratégique (Paris) de la mise en œuvre technique des projets.

Le Gouvernement souhaite attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, ce projet d'action commune devant être pris par le Conseil de l'Union européenne le 19 décembre. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Bernard KOUCHNER

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires
européennes

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

* D209/PP/VA

Paris, le 18 décembre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 décembre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'un projet d'action commune du Conseil visant à soutenir le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (document E 4181).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Le texte charge la Fondation pour la recherche stratégique de mettre en œuvre le soutien de l'Union européenne au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER



Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères et européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07